

# CR réunion de présentation des phases 1 à 3 de l'étude environnementale menée par le bureau d'étude BEPG

Lundi 04 février 2025 à 14h en mairie de Charly-Oradour :

Présents : Delphine, BERGER (DB), Simon RAJECKI (SR), Gilbert TURCK (GT), Vincent DIEUDONNE (Vdi), François HENNEQUIN (FH), René HUBERTY (RH), Mélyny MARTIN (MM), Nadège DAL-CERO (ND), Florent HAYOTTE (FH), Guillaume CORSALE (GC), Matthieu REBBERT (MR), Roland CHLOUP (RC), Véronique DURR (VD), Adrien MASTZUSCAK (AMA), Jean-Louis BALLARINI (JLB), Hervé GAUDE (HG), Didier SCHRECKLINGER (DS).

La présentation débute et Antoine MAIRE commence en rappelant le contexte et rappelle la mission de diagnostic complet de la Ravèrte, et actualisation des données des bassins versants de Malroy et d'Argancy. Les données de l'étude d'IRH ainsi qu'une critique de ces dernières seront intégrées dans la phase 4 (AVP).

## **Phase 1 : collecte de données et enquête auprès des partenaires**

Concernant le premier programme de travaux : travaux d'entretien et de lutte contre les inondations. On retrouve essentiellement les travaux en dur type ouvrage anti-inondation, qui faisaient partie des travaux de démonstration. A ce jour il est difficile de savoir si tous les aménagements ont bien été réalisés

Pour ce qui est de l'état des masses d'eau, 2 masses d'eau sont suivies et identifiées : FRCR375 Malroy dans un état écologique « médiocre » et un état chimique « moins que bon » et FRCR216 « Moselle 6 : Argancy, Ravèrte » avec un état écologique « moyen » et un état chimique « moins que bon » se retrouvent sur le territoire. Le ruisseau de Malroy est inscrit au PAOT pour amélioration de la masse d'eau.

Malroy mauvais état en raison de diverses pollutions (agri, Eaux usées). DB et JLB réagissent sur le volet assainissement en demandant ce qui peut entraîner ces pollutions. AM répond qu'il s'agit essentiellement du manque de dilution après les rejets de la STEP de Faily. RH et HG explique qu'il s'agit également de rejet de station de relevage présents à Malroy.

Volet milieux naturels et zone humides, le bureau d'étude s'est basé sur les données en accès libre car il n'existe pas d'autres données actuellement. L'EM a transmis les résultats de l'étude ZH sur leur territoire mais il manque CCRDM et CCHCPP. A transmettre.

Analyse de l'évolution du tracé avec les cartes anciennes. On observe quelques déplacements (Argancy) et notamment des rectifications (perte de méandres)

Ru de Malroy est celui qui a subi le plus de modification et notamment au niveau de la confluence du fossé de Cheuse (en aval du stade de Malroy) qui ne conflue pas au même endroit historiquement. On a également une perte de sinuosité par exemple, la sortie de Charly n'était pas aussi urbanisée et plus méandrique.

## **Phase 2 : Enquête auprès des partenaires**

3 communes seulement ont répondu à la sollicitation du BE ; Chieulles, Antilly et Vany. C'est peu en comparaison du nombre total de communes sur le territoire mais Chieulles et Vany sont les communes qui souffrent encore d'inondations par moment donc cela se comprend.

### **Phase 3 : diagnostic**

Découpage en tronçons : Reprise de la logique de découpage d'IRH mais avec une simplification et une forte réduction du nombre de tronçons. Pour le diagnostic, ils reprennent la méthode QUALPHY

#### Ruisseau de Malroy

Amont de Malroy, en fin d'année et période humide nous n'avions pas d'eau. Les seuls écoulements sont dus à la présence de drains agricoles. AM précise que cela pose problème car le volume d'eau dans le ruisseau de Malroy dépend uniquement des drains et des lâchés d'eau par les étangs de Vrémy en tête de bassin. La question se pose autour de la réglementation des lâchés d'eau concernant les étangs en barrage. Il faudra tirer se point au clair.

RH se pose la question de savoir si les bassins de la SANEF jouent vraiment leur rôle et qu'il serait bien d'avoir des données. DB répond en disant qu'il faut déjà mettre l'accent sur le volet objectif « atteinte du bon état » car nous n'atteindrons pas l'objectif à l'échéance prévue en 2027.

Le ruisseau de Malroy est donc impacté par : la dépendance au lâchés d'eau des étangs en tête de bassin, un tracé très rectiligne et souvent modifié par rapport à son talweg d'origine, la présence de nombreux ouvrage qui coupe la continuité, une faible présence de ZH qui engendre un manque d'eau ainsi qu'un fort défaut d'entretien des berges et de la ripisylve, le piétinement des bêtes en pâture engendre également une forte présence de sédiment fins.

#### Ruisseau d'Argancy :

Peu de ripisylve globalement sur la partie amont et très rectiligne. Quelques points de lessivage et d'apport de fines.

Revoir avec la DDT si des investigations de terrain ont été faites sur des secteurs problématiques type certains affluents de la Ravèrte ou le fossé du Prône. AM précise que certains tronçons étaient classés en cours d'eau alors qu'il n'y avait pas ou peu d'eau et d'autres était classé en fossé alors que nous observions un flux d'eau continue.

La zone à proximité du chantier de remblais de la SANEF possède une forte potentialité de restauration de zone humide. La question se pose de savoir à qui appartient les zones de compensations mise en place suite aux bassins de l'autoroute. Les terrains appartiennent à la SANEF et si des projets de ZH se font, il faudra voir avec eux.

Une autre zone possède un fort potentiel de ZH en aval du ruisseau à proximité du parking de covoiturage d'Argancy. Il ne faut pas perdre trop de temps car l'exploitant semble remblayer cette zone avec des matériaux divers et non adaptés type déchet et terre de remblais. Ce serait dommage de ne pas exploiter cette opportunité car elle fonctionne comme une annexe hydraulique et il serait bon d'en avoir davantage sur le territoire.

#### La Ravèrte

ZH à proximité des parcelles de M.Bruno, DS dit qu'en 50 ans d'exploitation il n'as jamais vu cette zone humide. SR répond en indiquant qu'un défaut d'entretien accentue la stagnation d'eau mais qu'un fonctionnement de de ZH se retrouve quand même dans le fond de Talweg. DB rajoute que si le bureau

d'étude l'as identifié comme tel, c'est qu'il y a bien quelque chose. SR précise que le manque d'entretien fait remonter la nappe d'accompagnement mais qu'en bordure de la Ravèrte, en rive gauche il y a bien un fonctionnement de zone humide sur les parcelles de pâturage.

La zone de rejet en aval au niveau de cryolor, présente de forts rejets et induit une forte baisse de la qualité de l'eau. Ces éléments seront à communiquer à Nadège pour voir si un contrôle a déjà été fait.

### **Explications des données théoriques pour le diagnostic hydraulique et échanges**

DS indique qu'avant la Ravèrte n'était pas un cours d'eau mais plutôt un fond de talweg. On ne le retrouve sur les cartes anciennes mais plutôt les anciennes photos aériennes, ce qui indique que le « ruisseau » en tant que tel n'est pas présent depuis longtemps selon lui. AM ajoute que cela va dans le sens de ses observations de fonctionnement de zone humide sur ce bassin versant. FH précise que l'eau fortement présente sur ces parcelles est surtout due à des fossés de drainage présent le long de la route.

VD et DB demandent quelle forme prendra le rendu et insistent sur le fait qu'un rapport court/bénéfice par sous BV sera plus lisible. Car chaque BV a ses propres enjeux et il serait bon qu'ils soient traités séparément dans le rendu pour pouvoir mieux flécher les actions.

Pour les Zones humides, VD est interpellé par le nombre de ZH recensées alors que le territoire apparaît en mauvais état sur ce paramètre, il serait appréciable de s'orienter vers la restauration d'anciennes annexes ou de bras anciennement fonctionnels.

Le syndicat réaffirme sa volonté de vouloir axer ses actions autour de la rencontre avec les exploitants et propriétaires riverains des cours d'eau. DB et SR insiste sur le fait que le travail du technicien va maintenant s'articuler autour de la rencontre avec les agriculteurs du territoire afin de prendre contact avec de proposer le programme de travaux.

AM clôt la séance en rappelant le planning prévu à savoir que le programme de travaux (phase AVP) est déjà entamé et sera finalisé d'ici 8 semaines. Cela fait donc un rendu attendu pour le début du mois d'avril et si les choses avancent bien d'un point de vue réglementaire, les travaux devraient débuter au début de l'année 2026.